



**DÉCISION DU DIRECTEUR
DU 30 OCTOBRE 2024**

N° 09-2024 : Tarifs IFSI 2025

- Vu la Loi HPST du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital, des Patients, de la Santé et du Territoire,
- Vu l'article L. 6143-4-2° du Code de la Santé Publique relatif au caractère exécutoire des décisions du Directeur,
- Vu les propositions budgétaires 2025 des comptes de résultat annexes pour l'année 2025,
- Vu la décision de nomination du Directeur,

☞ **LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ décide de fixer les tarifs suivants pour l'IFSI au titre de l'année 2025 :**

- **frais d'inscription à la formation : 175 €**
- **frais d'inscription au concours : 120 €**
- **frais des études promotionnelles : 8.000 €**
- **frais de la formation continue : 120 €/jour/personne**

Fait à Orthez, le 30 octobre 2024

Le Directeur
du Centre Hospitalier d'Orthez

Jean-Pierre CAZENAVE